**ARRÊTÉ PORTANT EXCLUSION TEMPORAIRE**

**DE FONCTIONS POUR UNE DURÉE 16 jours A 2 ANS**

***(le cas échéant : ET radiation du tableau d’avancement)***

**De Monsieur *(ou Madame) … (Grade)***

(Sanction du 3ème groupe)

***Les mentions en italiques constituent des commentaires destinés à faciliter la rédaction de l’arrêté. Ils doivent être supprimés de l’arrêté définitif.***

Le Maire *(ou le Président)* de …

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 533-1,

Vu le décret n° 89-677 du 18 Septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux,

*Le cas échéant en cas de sanction complémentaire :*

*Vu l’arrêté en date du … fixant le tableau d’avancement au grade de … pour l’année … ;*

Considérant qu'il est reproché à Monsieur *(ou Madame)* … d'avoir commis telle faute … ***ou*** d'avoir manqué à l'obligation de …

Considérant que Monsieur *(ou Madame)* … a été informé*(e)* par lettre du … de son droit à communication de son dossier et de la possibilité de se faire assister par un ou plusieurs conseils de son choix,

Considérant que Monsieur *(ou Madame)* … a eu communication de son dossier le…,

Vu l'avis motivé émis par le Conseil de discipline le … et proposant …,

Considérant soit que la sanction proposée par le Conseil de discipline sanctionne comme il convient les faits reprochés à Monsieur *(ou Madame)* … ***OU*** *que la sanction proposée par le Conseil de discipline apparaît trop sévère compte tenu des faits reprochés à Monsieur (ou Madame) …* ***OU*** *que la sanction proposée par le Conseil de discipline ne sanctionne pas assez sévèrement Monsieur (ou Madame) … en raison des faits qui lui sont reprochés,*

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Une exclusion temporaire de fonctions de ... jours ou de … mois ou de ... an*(s)*, sanction du 3ème groupe figurant à l'article L. 533-1 du code général de la fonction publique, est infligée à Monsieur *(ou Madame)* …, grade …,

***Rappel :***

*L'exclusion temporaire de fonctions peut être assortie* ***d'un sursis total ou partiel*** *(exemple : 3 mois d’exclusion dont 2 mois avec sursis).*

*Toutefois, dans le cas de l'exclusion temporaire de fonctions du 3ème groupe, le sursis ne peut pas avoir pour effet de ramener la durée de cette exclusion à moins d’un mois.*

***Le cas échéant, si l’autorité souhaite infliger une exclusion temporaire avec du sursis :***

*L'intervention d'une exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de trois jours ou d'une sanction disciplinaire des 2ème et 3ème groupes pendant une période de cinq ans après le prononcé de la présente exclusion temporaire entraînera la révocation du sursis.*

*En revanche, si aucune sanction disciplinaire, autre que l'avertissement ou le blâme, n'a été prononcée durant cette même période à l'encontre de l'intéressé, ce dernier sera dispensé définitivement de l'accomplissement de la partie de la sanction pour laquelle il a bénéficié du sursis.*

***Rappel :***

*La radiation du tableau d'avancement peut également être prononcée à titre de sanction complémentaire d'une des sanctions des 2ème et 3ème groupes :*

***Le cas échéant, si l’autorité souhaite infliger une sanction complémentaire :***

*La radiation du tableau d'avancement, sanction du 2ème groupe figurant à l'article L. 533-1 du code général de la fonction publique est également infligée à Monsieur (ou Madame) ..., comme sanction complémentaire.*

**Article 2 :**

L’exclusion temporaire visée à l'article 1er ci-dessus prend effet du … au …

***Le cas échéant en cas de sanction complémentaire :***

*Monsieur (ou Madame) ... est également radié(e) du tableau d’avancement au grade de … fixé par l’arrêté du …*

**Article 3** :

Pendant cette durée, Monsieur *(ou Madame)* … ne percevra aucune rémunération.

Cette période n’entre pas en compte pour le calcul de l’ancienneté, pour l’avancement et la retraite.

**Article 5** :

Cette *(ou ces)* sanction*(s)* inscrite*(s)* au dossier de l'agent pourra *(ou pourront)* en être effacée*(s)* sur sa demande, au bout de dix ans, si aucune nouvelle sanction disciplinaire n'intervient dans ce délai.

**Article 6 :**

Le Directeur Général des Services *(ou la secrétaire de mairie, le Directeur…)* est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur *(ou Madame)*...

**Article 7 :**

Le Maire *(ou le Président)* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d’Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l’application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 8**:

Ampliation du présent arrêté sera transmise au Président du Centre de Gestion de l’Oise et au comptable de la collectivité.

Notifié à l'agent le : Fait à …, le …

(date et signature) Le Maire *(Le président)*,